

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE NYON



Planifier sa retraite

On constate ces dernières années une érosion progressive des rentes de vieillesse dans le cadre de la prévoyance professionnelle. La relative faible rémunération des avoirs du deuxième pilier n'arrange pas les choses. Le taux d'intérêt minimal LPP est seulement de 1% cette année alors que l'inflation est revenue en force sur le devant de la scène. Il est cependant possible de partiellement contrer cet état de fait, notamment en épargnant aujourd'hui de manière fiscalement efficiente.

La constitution rigoureuse d'un 3e pilier lié (3a) ne compense pas à elle seule, dans bien des cas, une lacune de prévoyance. Pour les cadres et dirigeants, un troisième pilier est souvent nécessaire mais pas suffisant. Des rachats volontaires dans la caisse de pension s'avèrent nettement plus efficaces, car les montants investis peuvent, généralement, être plus importants que dans le 3e pilier lié.

Et si à la retraite, vos rentes du premier et du deuxième pilier ne devaient représenter au cumul que 40 à 50% du revenu issu de votre activité lucrative? Seriez-vous prêt à vivre avec seulement la moitié de ce dont vous disposiez les dernières années de votre vie active? Dans la négative, vous devriez dès à présent opter pour un taux de cotisation d'épargne supérieur dans votre deuxième pilier, si votre employeur vous offre cette option. Ou lors d'un changement d'emploi, préférer un employeur qui vous permet de cotiser sur l'entier de votre salaire annuel, sans déduction de coordination, si tel n'est pas le cas aujourd'hui. Si votre avoir de prévoyance professionnelle se trouve sur un compte de libre passage pour quelques années, il est là aussi fondamental de vous intéresser à la manière dont celui-ci est rémunéré.

Dès 50 ans, afin d'avoir le recul nécessaire sur votre situation financière, une planification financière de votre retraite, réalisée par un professionnel, vous aide à faire la part des choses. Cette approche exhaustive de votre patrimoine valide que vos futurs revenus seront effectivement en phase avec vos futurs besoins. Des scénarii de projection à long terme, du revenu et de la fortune, sont élaborés en fonction de vos préoccupations: retraite anticipée, amortissement d'une dette, retrait de l'avoir deuxième pilier sous la forme d'un capital, déménagement dans un autre canton... Les avantages et inconvénients de chaque scénario sont étudiés et les impacts des mesures proposées sont chiffrés. Cette approche patrimoniale globale permet l'établissement d'une feuille de route, avec les étapes successives qui tendent vers l'atteinte de vos objectifs financiers.

En effet, l'immobilier, la prévoyance, les placements, la fiscalité et la succession sont autant de sujets interdépendants qu'il s'agit d'aborder simultanément et dans les détails. Avoir cette vision consolidée est indispensable pour réaliser les bons arbitrages suffisamment tôt, et ainsi mieux préparer le futur.